



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

anⁿct

agence nationale
de la cohésion
des territoires

DOSSIER DE PRESSE

DÉCEMBRE 2025

CONSEIL NATIONAL de la MONTAGNE



Sommaire

- P. 03** Éditos
- P. 05** Le Conseil national de la Montagne
- P. 06** Bilan du plan Avenir montagnes
- P. 08** Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030
- P. 09** Pacte européen pour les montagnes
- P. 10** Plans d'adaptation au changement climatique
- P. 13** Agriculture
- P. 14** Mission ANEM-CNM : adaptation et transitions dans les territoires de montagne
- P. 16** Les membres du Conseil national de la Montagne





Éditos



Françoise GATEL

Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Les montagnes de France ne se contentent pas de dessiner l'horizon : elles font vivre nos villages, soutiennent nos filières économiques, protègent nos ressources naturelles et forment ces territoires d'altitude dont dépend une part essentielle de l'équilibre écologique et agricole du pays. Elles sont ce lieu où l'exigence des sommets rencontre la force de l'enracinement, où la rudesse des éléments forge l'esprit de communauté, où se transmet, génération après génération, une manière singulière d'habiter le monde. Des Alpes aux Pyrénées, du Massif central aux Vosges, du Jura aux reliefs de Corse et jusqu'aux massifs ultramarins, ces territoires de caractère, de courage et de création incarnent une France qui se dépasse, une France qui tient, une France qui avance.

Avec près d'un tiers du territoire national, dix régions concernées et 15 % de la population française, la montagne n'est pas un ailleurs. Elle est un pilier. Un pilier de notre diversité, de notre vitalité, de notre ambition collective. Dans ses vallées comme sur ses crêtes, se déploient des potentiels immenses : dans les énergies renouvelables, dans le tourisme de demain, dans le pastoralisme, dans l'innovation territoriale, dans ces solidarités humaines qui, en altitude, n'ont jamais été un slogan mais une nécessité.

Mais c'est aussi en montagne que se révèle, parfois plus brutalement qu'ailleurs, la réalité des transitions que traverse notre pays. Le changement climatique y est déjà visible, tangible, parfois douloureux. Le modèle touristique, qui dépend encore largement de la neige, s'y réinvente. Les défis du logement, de la mobilité, de l'accès aux services publics ou du vieillissement y prennent une acuité particulière. Et c'est précisément parce que la montagne est un territoire d'avenir qu'elle exige des réponses à la hauteur de son identité : exigeantes, construites, concertées avec celles et ceux qui y vivent.

Depuis quarante ans, le Conseil national de la Montagne (CNM), présidé par le Premier ministre, est la voix de cette ambition. En réunissant élus, parlementaires, représentants des massifs métropolitains et ultramarins, professionnels, associations, il a façonné un dialogue d'une rare densité, qui permet à l'État d'entendre et de comprendre la montagne, non pas depuis le centre, mais à partir de ce qu'elle est vraiment.

Le Plan Avenir montagnes lancé en 2021 a donné une traduction concrète à cette démarche : 300 M€ d'investissement, un soutien massif à l'ingénierie locale, des moyens inédits pour accompagner les mobilités. L'évaluation conduite par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) le confirme : là où les projets se sont engagés, là où les élus et les acteurs ont été accompagnés, des transformations profondes sont en cours. Elle prouve qu'une nouvelle manière de penser la montagne, qui conjugue attractivité, transition écologique et diversification économique, est possible.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons les quarante ans de la «Loi Montagne», nous devons ouvrir une nouvelle étape. C'est pourquoi j'ai demandé à l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) et au CNM de me remettre une feuille de route ambitieuse, lucide et tournée vers l'avenir. Car la question n'est plus de préserver la montagne : elle est de lui permettre de contribuer pleinement à la France que nous voulons bâtir.

Cette feuille de route devra nous réunir autour d'une conviction simple : la montagne n'est pas un territoire qu'il faudrait assister. Elle est au contraire un territoire puissant qu'il faut reconnaître. Elle porte en elle ce que notre pays a de plus précieux : la capacité à se transformer sans renier ce qu'il est, la volonté de ne laisser personne de côté, l'exigence de tenir son rang face au monde qui change.

C'est pourquoi, avec les élus, les habitants, les acteurs économiques et associatifs, nous continuerons d'agir pour protéger ses patrimoines, accompagner ses transitions et valoriser son rôle essentiel dans la cohésion nationale. Nos montagnes ne réclament pas de compassion : elles appellent de l'engagement, de la constance et de la fierté. Elles sont un bien commun, un horizon partagé, un espace où se joue, très concrètement, l'avenir de notre pays.

Et c'est à la hauteur de cet avenir que nous porterons cette nouvelle ambition.



Michel FOURNIER

Ministre délégué
chargé de la Ruralité

Ce 12 décembre, alors que les premiers flocons couvrent nos sommets et que les vallées retrouvent leur rythme hivernal, nous avons réuni le Conseil national de la Montagne sous l'autorité du Premier ministre et de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Après deux années d'interruption, ce rendez-vous a rappelé une évidence : la montagne est vivante, exigeante et profondément nécessaire à la France. Elle n'a jamais été un ailleurs ; elle est au cœur de notre ruralité, un lieu où l'initiative prend corps, où la solidarité devient un mode de vie, et où la rudesse des éléments forge le courage et la détermination de celles et ceux qui y vivent.

En tant que Vosgien et homme de montagne, je mesure chaque jour ce que ces territoires représentent pour notre pays. Nos montagnes font vivre nos villages, soutiennent nos filières agricoles et artisanales, préservent nos patrimoines naturels et culturels, et incarnent des modes de vie singuliers qui sont l'âme de notre ruralité. Elles sont ce lieu où le collectif et l'ingéniosité individuelle se conjuguent pour faire progresser le territoire et ses habitants.

Cette année, alors que nous célébrons les quarante ans de la Loi Montagne, première grande loi de différenciation territoriale, ce CNM nous rappelle un principe simple : chaque massif est unique et doit être traité selon ses propres enjeux et ambitions. Quarante ans plus tard, cette exigence reste au cœur de notre action : reconnaître la spécificité de nos montagnes, c'est reconnaître la diversité de notre pays et affirmer la place centrale de la ruralité dans notre projet national.

Les défis auxquels nos massifs sont confrontés n'ont jamais été aussi nombreux et exigeants : adaptation au changement climatique, rénovation des modèles touristiques, avenir du pastoralisme, maintien de l'activité agricole, accès aux services, préservation des patrimoines naturels et culturels... Tous ces sujets ont été discutés lors de ce CNM, ce lieu de dialogue collectif et de solutions qui, aujourd'hui, apparaît plus que jamais nécessaire. Mais ce n'est qu'une première étape : ce rendez-vous inaugure un travail qui se poursuivra dans les semaines et les mois à venir, en concertation avec l'Association nationale des élus de la montagne et l'ensemble des représentants des massifs dont je tiens à saluer le travail acharné pour construire ensemble un avenir durable pour nos territoires.

L'État s'est toujours tenu aux côtés de la montagne et, ces dernières années, cet engagement s'est intensifié avec le Plan Avenir montagnes, dont les transformations sont déjà perceptibles et se poursuivent. Je veillerai à ce que cet engagement se poursuive sans discontinuité et se traduise concrètement par le soutien aux habitants, aux filières et aux projets qui font vivre nos massifs et les rendent si uniques.

Ce travail, fidèle à l'esprit montagnard, se prolongera dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030, un événement d'ampleur exceptionnelle qui mobilisera nos communautés, nos infrastructures et notre savoir-faire. Ces Jeux offriront une vitrine unique à la force, à la vitalité et à la diversité de nos montagnes, révélant au monde entier le talent et l'ingéniosité qui les animent.

Et pour être à la hauteur, nos montagnes ont besoin de constance et de responsabilité. C'est pourquoi mon ambition est claire : accompagner leurs transitions, soutenir celles et ceux qui les font vivre, et affirmer leur rôle central dans la cohésion et le dynamisme de notre pays. C'est cet engagement que je réaffirme aujourd'hui, pour que nos montagnes, dont je serai toujours un défenseur fidèle, demeurent une force, une ressource et un horizon partagé pour la France d'aujourd'hui et de demain.



Le Conseil national de la Montagne

Le Conseil national de la Montagne (CNM) est une instance créée en 1985 par la « Loi Montagne I », qui réunit des élus et acteurs socio-professionnels du monde de la montagne. L'instance est présidée par le Premier ministre et le secrétariat est assuré par l'ANCT.

Le CNM est le lieu privilégié de concertation entre le gouvernement et tous les représentants de la montagne sur l'avenir de leurs territoires et sur les politiques publiques à mettre en œuvre. Il est un espace démocratique de structuration des stratégies de développement de la montagne.

Selon la loi du 28 décembre 2016, dite « Loi Montagne II », le CNM a notamment pour mission de définir les objectifs pour le développement et la protection de la montagne et de rendre un avis sur les projets de lois, décrets et autres dispositions spécifiques à la montagne.

Le CNM est composé de 4 collèges :

- **Le collège des élus** qui regroupe des représentants des deux assemblées, des Conseils régionaux et départementaux, et des principales associations d'élus;
- **Le collège des représentants de massifs**, comprenant 2 représentants pour chaque Comité de massif
- **Le collège de représentants des acteurs socio-économiques**, qui veille à la représentation de l'ensemble des secteurs économiques présents en montagne;
- **Le collège des représentants d'associations et d'organismes gestionnaires de Parcs nationaux et de Parcs naturels régionaux**, afin de prendre en compte notamment les enjeux de biodiversité et de préservations des espaces naturels.

Le CNM a été renouvelé le 20 mai 2025, au terme de sa mandature de 6 ans, conformément aux textes. Il est composé de 69 membres. La Commission permanente, organe exécutif de 46 membres (23 titulaires et 23 suppléants), a été également renouvelée. Suite à ce renouvellement, Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère et membre du collège des élus, a été élue Présidente de la Commission permanente et Vice-présidente du CNM.



Marie-Noëlle BATTISTEL

Vice-présidente du Conseil national de la Montagne

« Élue en septembre dernier à la présidence de la commission permanente et vice-présidente du Conseil National de la Montagne, j'ai été profondément honorée de la confiance qui m'a été accordée. Cette responsabilité m'engage : j'entends animer notre instance avec ouverture, détermination et sens du collectif.

Dans une époque où la confrontation prend parfois le pas sur la recherche du compromis, je crois plus que jamais à l'esprit de cordée. La montagne nous oblige : elle est à la fois sentinelle et première victime du changement climatique. Nous avons donc le devoir d'agir, avec lucidité et ambition, pour accompagner ses transitions, protéger ses patrimoines naturels, défendre ses services publics, son logement, son agriculture et la diversité de son économie.

Je veux porter une vision exigeante et vertueuse du développement montagnard : une montagne à vivre, pensée avec celles et ceux qui y vivent et la font vivre, et non une montagne subie. J'ai toujours défendu cette voix singulière : dans ma circonscription, à l'Assemblée nationale, comme au sein des associations d'élus. Je continuerai avec la même constance, la même humilité et la même volonté de rassembler.

Je sais que des batailles peuvent être gagnées lorsque nous les menons ensemble. C'est cet état d'esprit – responsable, pragmatique et profondément attaché à l'intérêt général – que je souhaite insuffler à nos travaux. La force de la montagne, c'est sa pluralité. À nous d'en faire un levier au service de l'avenir de nos massifs et de notre pays. »



Bilan du plan Avenir montagnes

Lancé en 2021, le plan Avenir montagnes a accompagné les territoires de massif dans leurs transitions économiques, touristiques et environnementales, notamment à travers trois volets complémentaires : ingénierie, mobilités et investissement.

Dans un contexte marqué par les effets du changement climatique et par des besoins importants d'ingénierie locale, ce plan a contribué à renforcer la capacité d'action des collectivités territoriales de montagne.

Plan Avenir montagnes

3 priorités



1

Favoriser la **diversification de l'offre** touristique et la conquête de nouvelles clientèles

2

Accélérer la **transition écologique** des activités touristiques de montagne

3

Dynamiser **l'immobilier de loisir** et enrayer la formation de « lits froids »

331 M€

sur deux ans (2021 et 2022) repartis sur **2 volets**

INVESTISSEMENT

300 M€

à parité entre l'État et les Régions en faveur de l'investissement dans les territoires

INGÉNIERIE

31 M€

mobilisés sur 3 dispositifs d'appui adaptés aux enjeux des territoires de montagne :

- **Avenir montagnes ingénierie,**
- **Avenir montagnes mobilités**
- **France Tourisme ingénierie**



AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE

UN APPUI
STRUCTURANT
POUR LES
TERRITOIRES



Destiné aux territoires faiblement dotés en ingénierie, «Avenir Montagnes Ingénierie» a permis d'accompagner 62 territoires lauréats, représentant un tiers des surfaces et habitants des zones de montagne. Grâce au financement à 100 % d'un chef de projet, à une offre d'accompagnement partenariale (20 partenaires, 53 modalités d'appui) et à un suivi assuré par les Commissariats de massif, le programme a aidé les collectivités à élaborer ou réviser leurs stratégies touristiques et territoriales.

Les territoires soulignent la valeur ajoutée de cet accompagnement, notamment le rôle déterminant des chefs de projet, la qualité des appuis (Banque des Territoires, CEREMA, Nordic France, Fabrique des transitions) et la proximité de l'ANCT. Les difficultés rencontrées concernent principalement le recrutement des chefs de projet, la mobilisation des partenaires et l'accès aux financements d'investissement.

De manière générale, les élus et porteurs de projets expriment un besoin de temps long pour conduire les transitions, et appellent à une pérennisation de l'ingénierie en montagne. Le programme a néanmoins constitué un levier de transformation important, favorisant un nouvel élan stratégique dans les massifs.

AVENIR MONTAGNES MOBILITÉS

99
PROJETS POUR
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES



Doté de 10 M€, l'Appel à manifestation d'intérêt «Avenir Montagnes Mobilités» a soutenu 99 territoires autour de solutions de mobilités durables, partagées ou actives, adaptées aux zones de montagne peu denses. Les projets, très diversifiés, répondent aux besoins quotidiens des habitants (accès aux services, emploi, lutte contre l'isolement) autant qu'aux ambitions touristiques.

Le soutien financier s'est révélé déterminant, 76 % des lauréats indiquant que leur projet n'aurait pas pu être mené sans l'AMI. L'appui technique de l'ANCT et du CEREMA, bien que variable selon les besoins, a bénéficié surtout aux territoires les moins dotés en expertise mobilité. La majorité des projets est aujourd'hui engagée, malgré des retards parfois liés au manque d'ingénierie. Pour les projets achevés, les objectifs sont globalement atteints.

AVENIR MONTAGNES INVESTISSEMENT

486
PROJETS
SOUTENUS
DANS TOUS
LES MASSIFS



Avec 300 M€ mobilisés par l'État et les Régions, «Avenir Montagnes Investissement» a financé 486 projets dans tous les massifs. Les projets portent sur la diversification touristique, la transition écologique ou l'immobilier de loisirs, avec une forte représentation d'hébergements, d'équipements quatre saisons, de valorisation du patrimoine naturel et de préservation des sentiers et de la biodiversité.

La sélection, organisée localement, a permis d'adapter les investissements aux réalités de chaque massif et aux orientations des CPIER. Le programme a eu un effet d'entraînement majeur : accélération de projets structurants, montée en gamme de l'offre touristique, multiplication d'initiatives liées à la biodiversité et à l'éducation à l'environnement.

Toutefois, les délais contraints ont obligé les acteurs à orienter des crédits vers des projets prêts à démarrer et n'ont pas permis de soutenir l'ensemble des projets identifiés grâce à l'ingénierie. Les territoires soulignent un besoin durable en financement d'investissement, articulé avec les démarches d'ingénierie.



Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

À moins de cinq ans des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, l'État se mobilise pour relever deux défis majeurs : garantir une organisation maîtrisée, dans les délais et le budget prévus, et faire de cet événement une opportunité unique pour la montagne française, en laissant un héritage social, environnemental et territorial durable.

Les Jeux Olympiques se tiendront du 1er au 17 février 2030, suivis des Jeux Paralympiques du 1er au 10 mars, dans les Alpes françaises. Ces Jeux placeront la montagne au cœur du récit olympique : non pas comme un décor, mais comme un acteur à part entière, emblème d'un hiver en transformation et d'un territoire en transition.

Inscrit dans une démarche sobre et responsable, le projet 2030 s'appuie sur l'expérience de Paris 2024 : priorité aux infrastructures existantes, gouvernance renforcée, héritage pensé dès la conception et mobilisation large des parties prenantes.

Un projet d'organisation fondé sur quatre ambitions

Le Comité interministériel aux JOP (CIJOP) et le COJOP 2030 travaillent conjointement à une organisation maîtrisée et à une vision héritage cohérente.

Le projet repose sur quatre piliers structurants :

- Mettre la performance sportive au cœur du projet, en garantissant les meilleures conditions de préparation et de compétition.
- Organiser des Jeux responsables, contribuant à la transformation durable des massifs alpins.
- Impliquer pleinement les acteurs locaux pour faire des Jeux une aventure collective.
- Faire de ces Jeux une célébration du sport et un levier pour renforcer sa place dans la société.

Un Plan Héritage pour transformer durablement les territoires alpins

L'héritage constitue l'un des marqueurs forts du projet 2030. En lien étroit avec les Régions hôtes, les collectivités, la SOLIDEO Alpes 2030, le mouvement sportif et la société civile, un plan d'héritage structuré est en cours d'élaboration.

Ce plan répond directement aux enjeux des territoires de montagne et mobilise également le Conseil National de la Montagne, fortement impliqué.

Le Plan Héritage repose sur quatre priorités :

- Développer la pratique sportive pour tous et renforcer la haute performance, notamment dans les disciplines de montagne.
- Porter une ambition environnementale élevée, fondée sur la sobriété et l'adaptation au changement climatique.
- Maximiser les retombées économiques locales, en soutenant innovation, emploi et attractivité.
- Favoriser la cohésion sociale et l'inclusion, en impliquant l'ensemble des habitants autour des Jeux.

Le Conseil National de la Montagne sera pleinement associé aux travaux de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre du Plan Héritage dans les territoires. Déjà engagés au quotidien aux côtés des massifs, le CNM et les Comités de massif contribueront directement à la traduction opérationnelle de cette ambition d'ici 2030.





Pacte européen pour les montagnes

Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a présenté sa proposition de budget pour 2028-2034, prévoyant pour chaque État-membre un plan partenarial national et régional (PPNR) regroupant des politiques jusqu'ici distinctes : cohésion territoriale, PAC, développement rural, pêche, immigration, sécurité intérieure.

Au niveau européen, la SUERA et plusieurs élus, réunis autour d'Euromontana*, portent la proposition d'un Pacte européen pour les montagnes, en vue d'un soutien politique lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2025 à Innsbruck. Sur la base des travaux initiés par le Comité de massif des Alpes, les cinq comités de massif français ont adopté des motions de soutien à ce pacte. Ces motions, transmises automatiquement au CNM, rappellent que les montagnes constituent des territoires stratégiques pour l'Europe, mais particulièrement vulnérables : le changement climatique y est deux fois plus rapide qu'ailleurs.

Les comités de massif appellent à la mise en place d'une véritable politique européenne de la montagne, transversale et intersectorielle, inspirée de la Loi Montagne française.

Ils défendent une vision de montagnes vivantes, habitées, accessibles et engagées dans la transition écologique, fondée sur un modèle économique diversifié, sobre, innovant et tourné vers la jeunesse.

Principales recommandations :

- Dédier des financements spécifiques aux enjeux de montagne dans les différents programmes européens et dans les futurs PPNR.
- Réaliser des études d'impact systématiques pour garantir l'applicabilité des futures réglementations européennes en montagne.
- Mettre en place une gouvernance politique et technique dédiée pour piloter une politique européenne de la montagne.

Les comités demandent également que le futur Plan partenarial national et régional (PPNR) comporte des chapitres spécifiques par massif, en cohérence avec les futurs CPIER 2028-2034, et réclament pour la période 2025-2027 le maintien des moyens contractualisés dans les conventions interrégionales de massif, notamment les crédits du FNADT.

L'État et les Régions travaillent désormais à la définition de la position française dans les négociations européennes et à la promotion du Pacte européen pour les montagnes auprès des institutions et des partenaires européens.



* Association européenne des zones de montagne



Plans d'adaptation au changement climatique

La loi Climat et Résilience de 2021 impose à chaque Comité de massif d'élaborer un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, afin d'anticiper les impacts à venir et de définir des voies de diversification des activités économiques et touristiques face au réchauffement observé en montagne.

Cette obligation répond à deux constats majeurs :

- les massifs français sont exposés à des aléas spécifiques et se réchauffent plus rapidement que le reste du territoire;
- les activités économiques directement liées aux caractéristiques des milieux montagnards (ressources naturelles, enneigement, accessibilité, infrastructures...) présentent une vulnérabilité accrue.

Ces plans ont pour vocation de structurer l'action collective en matière d'adaptation, en fournissant un cadre stratégique partagé aux acteurs de chaque massif. Ils visent également à sensibiliser l'ensemble des décideurs publics, économiques et financiers intervenant en montagne aux enjeux climatiques.

Construits dans une démarche ascendante, ces documents s'articulent avec les autres outils de planification, notamment les COP, et doivent déboucher sur des propositions opérationnelles permettant d'engager concrètement les transitions nécessaires dans les territoires de massif.

Pour adapter les territoires, la banque des territoires mobilisera 5,5 milliards d'euros de prêts et 400 millions d'euros d'investissements.





MASSIF DES PYRÉNÉES :

Premier PACC adopté

Le comité de massif des Pyrénées a été le premier à adopter son PACC, le 27 octobre 2023, après un diagnostic complet et une large mobilisation des acteurs du territoire.

5 ambitions structurantes :

- 1 > Anticiper et résoudre les conflits d'usage sur l'eau
- 2 > Imaginer les stations pyrénéennes de 2050
- 3 > Construire une agriculture résiliente et renforcer les filières agroalimentaires
- 4 > Adapter la gestion des milieux naturels
- 5 > Préparer villes et villages au changement climatique



MASSIF CENTRAL :

Un PACC construit collectivement

Le Massif central a privilégié une démarche collaborative impliquant élus, acteurs économiques, associations, chercheurs et experts.

Le PACC est pensé comme un outil de mobilisation et une feuille de route structurante pour accompagner les territoires vers l'atténuation et l'adaptation.

5 clés pour un Massif central désirable en 2050 :

- 1 > Partager les ressources
- 2 > Se diversifier pour s'adapter
- 3 > Décarboner les activités
- 4 > Revitaliser les territoires
- 5 > Coopérer et s'acculturer aux transitions



MASSIF DES ALPES :

Une première version attendue à l'été 2026

Le comité de massif a structuré son PACC autour de trois grands axes : une gouvernance adaptée pour réussir l'adaptation, partager et économiser les ressources clés et faire émerger une nouvelle « biodiversité » économique.

Plus de 30 réunions, webinaires, échanges thématiques et un séminaire plénier à Grenoble ont permis de rédiger les premières fiches d'actions. Une quarantaine de jeunes volontaires ont également contribué par leurs observations.

5 priorités identifiées :

- 1 > Préservation des ressources, notamment forêts et eau
- 2 > Diversification touristique
- 3 > Gouvernance inclusive et territoriale
- 4 > Conditions de vie à l'année en montagne
- 5 > Anticipation des risques naturels

MASSIFS DES VOSGES ET DU JURA :

Une démarche conjointe, deux plans différenciés

Lancée en février 2025, la démarche commune s'appuie sur un regard croisé entre deux territoires proches, tout en respectant leurs spécificités. Les PACC seront présentés en décembre 2025.



Massif du Jura

En moyenne 55 participants par atelier, mobilisant membres du comité, partenaires et acteurs du territoire.

Enjeux prioritaires :

- Un massif habité et habitable
- Une forêt multifonctionnelle et une sylviculture agile
- Une agriculture plus robuste
- Des filières industrielles, agroalimentaires et artisanales adaptées
- Un tourisme diversifié, toutes saisons

Les enjeux naturels (sols, eau, biodiversité, risques) sont intégrés de manière transversale.



Massif des Vosges

Une formation-action de grande ampleur a mobilisé 180 participants, complétée par des études "flash" et des ateliers locaux.

Enjeux prioritaires :

- Forêt fragilisée par la sécheresse et le scolyte
- Maintien de l'agropastoralisme
- Préservation de la diversité des milieux
- Gestion durable de l'eau

Le PACC vise à faire du changement climatique un levier de revitalisation du massif à travers trois principes-guides : réaffirmer un massif habité et actif, reconnaître le paysage comme garant des ressources et soutenir la mobilisation collective.



Agriculture

2026 : année internationale du pastoralisme

Le pastoralisme représente l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux (définition de l'Association française de pastoralisme).

En France, le pastoralisme concerne près de 2 millions d'hectares de parcours et plus de 60 000 exploitations. Il joue un rôle essentiel dans les massifs : maintien de paysages ouverts, prévention des incendies, préservation de la biodiversité, gestion équilibrée des espaces naturels et contribution à l'économie locale.

La transhumance, déjà inscrite en 2020 au patrimoine culturel immatériel de la France, a été reconnue par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2023, valorisant les pratiques pastorales et leur organisation collective.

Les Nations Unies ont proclamé 2026 « Année internationale des parcours et du pastoralisme », afin de sensibiliser à l'importance de ces pratiques face au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et pour les systèmes alimentaires durables. Tout au long de l'année, des événements nationaux et locaux (colloques, festivals, expositions...) mettront en lumière ces enjeux dans les territoires de massif. Cette dynamique vise aussi à mieux reconnaître le rôle des communautés pastorales et à encourager des politiques publiques adaptées.

Par ailleurs, en avril 2025, l'Assemblée nationale a publié un rapport d'information soulignant le rôle structurant du pastoralisme dans l'aménagement du territoire et alertant sur les facteurs de son déclin.

Actualités autour de la prédation

La prédation (loup, ours...) reste un enjeu majeur pour les éleveurs, tant sur le plan économique que psychologique.

Le 7 mars 2025, une révision du statut du loup dans la Convention de Berne est entrée en vigueur, abaissant sa protection de « strictement protégé » à « protégé ».



En cohérence avec cette évolution, un arrêté conjoint des ministres concernés a été publié le 21 juin 2025 pour ajuster les conditions de dérogation aux tirs de défense. Ces mesures s'inscrivent dans la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire, qui prévoit des tirs possibles lorsque les éleveurs ont engagé des démarches de réduction de la vulnérabilité de leurs troupeaux.

L'arrêté introduit une liste de mesures minimales de protection, définies avec les organisations professionnelles agricoles.

La ministre Annie GENEVARD entend, à partir de janvier 2026, permettre de tirer sur un loup en défense de son troupeau sur la base d'un système déclaratif. De plus, il ne sera pas obligatoire de déployer des mesures de protection préalable pour pouvoir opérer un tir de défense. Enfin, si le principe est acquis, un travail d'homogénéisation des règles de tirs applicables aux éleveurs ovins/caprins et bovins/équins sera mené via un vecteur législatif en 2026.



Mission ANEM-CNM : adaptation et transitions dans les territoires de montagne



Jean-Pierre VIGIER
Député de la Haute-Loire
Président de l'ANEM



Frédérique ESPAGNAC
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
Secrétaire générale de l'ANEM



Xavier ROSEREN
Député de la Haute-Savoie
Vice-président de l'ANEM

«Au nom de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), qui réunit les élus de l'ensemble des massifs et que nous représentons avec Frédérique ESPAGNAC et Xavier ROSEREN, nous saluons la convocation du Conseil national de la montagne (CNM) renouvelé et félicitons Marie-Noelle BATTISTEL pour son élection à la présidence de la commission permanente.

Cet organe représente une instance de dialogue indispensable pour l'ensemble des acteurs qui font vivre la montagne au quotidien. Il est aussi la voix des territoires de montagne, dans toute leur diversité, chargé de représenter et de défendre leurs besoins à un moment où la montagne doit s'adapter à des mutations historiques liées au changement climatique et aux nouveaux modes de vie.

Nos territoires représentent des espaces forts d'une grande diversité de terroirs et de paysages mais unis par une identité montagnarde et une solidarité de cordée. Espaces de vie, d'innovation et de résilience, ils sont caractérisés par des spécificités qui en font des laboratoires d'avenir pour la Nation.

Alors que la Loi Montagne, première loi de différenciation territoriale, et qui a donné naissance au CNM, fête en 2025 ses 40 ans, l'ANEM a décidé de mener un travail de réflexion profond pour dresser le bilan d'application et actualiser les règles en vigueur, afin d'adapter pleinement notre droit aux spécificités de la montagne et répondre aux nouveaux défis. Grâce à la participation de tous les acteurs de la montagne, nous sommes aujourd'hui prêts à lancer ensemble une nouvelle étape de la différenciation et de la décentralisation au travers d'un acte III montagne, conciliant protection et développement pour une montagne vivante et attractive.»





L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) et le Conseil national de la montagne (CNM) ont été mandatés par le Gouvernement pour élaborer une feuille de route dédiée à l'adaptation des territoires de montagne, intégrant les dimensions climatiques, économiques, sociales et environnementales.

La mission prévoit :

- la réalisation d'un bilan du Plan Avenir Montagnes;
- la formulation d'une feuille de route, comprenant de propositions concrètes pour accompagner les territoires face aux risques climatiques et aux nouveaux enjeux économiques et sociaux.

Pour cela, une gouvernance spécifique a été mise en place, notamment par la création d'un groupe de travail ANEM / CNM / ANCT, comprenant les Commissariats de massif, chargé du pilotage de la mission.

Par ailleurs, le CNM a mis en place deux groupes de travail thématiques, afin que les membres puissent travailler à des propositions pour une prochaine feuille de route sur les politiques publiques à destination des territoires de montagne sur les enjeux suivants :

- Économie, agriculture et tourisme,
- Habitabilité et adaptation au changement climatique.

La démarche s'appuie par ailleurs sur plusieurs ressources existantes, notamment les bilans des volets du PAM réalisés par l'ANCT (été 2025), les travaux des comités de massif et le diagnostic de la mise en œuvre des lois Montagne réalisé par l'ANEM.

L'ANEM et le CNM remettront une première feuille de route début 2026, suivie d'un rapport détaillé au printemps 2026.

En parallèle, les ministres Françoise Gatel et Nathalie Delattre, alors respectivement ministre chargée de la Ruralité et ministre chargée du Tourisme, ont confié à l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et au Conseil général de l'économie (CGE) une mission centrée sur les risques naturels en montagne, notamment ceux d'origine glaciaire et périglaciaire.

Cette mission comprend :

- Un état des lieux des connaissances, actions et outils existants, destiné à alimenter l'Observatoire des vulnérabilités en montagne (action 5 de la mesure 35 du PNACC);
- L'élaboration d'une stratégie concertée sur les risques naturels et l'adaptation, en lien étroit avec l'ANEM et le CNM.

Une équipe composée de deux inspecteurs de l'IGEDD et de trois membres du CGE conduit cette mission, avec des auditions des acteurs institutionnels, dont l'ANCT et les Commissariats de massif.

La remise du rapport est prévue début 2026.



Les membres du Conseil national de la Montagne

1

COLLÈGE D'ÉLUS

31 membres



Membres désignés au sein de la Commission permanente (titulaires et suppléants)



PELEVAT

Cyril

Sénateur de Haute-Savoie
Vice-Président de la Commission aux affaires européennes



ECHANIZ

Iñaki

Député de la 4^e circonscription des Pyrénées-Atlantiques



BELIM

Audrey

Sénatrice de la Réunion
Vice-Présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-Mer



BATTISTEL

Marie-Noëlle

Députée de la 4^e circonscription de l'Isère
Vice-Présidente de la Commission des affaires économiques



DARNAUD

Mathieu

Sénateur de l'Ardèche



VIGIER

Jean-Pierre

Député de la 2^e circonscription de la Haute-Loire



BOYER

Jean-Marc

Sénateur du Puy de Dôme



BRÛLÉBOIS

Danielle

Députée de la 1^e circonscription du Jura



CORBIERE-NAMINZO

Evelyne

Sénatrice de la Réunion
Vice-Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



DESCOEURS

Vincent

Député de la 1^e circonscription du Cantal

LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

**BUHL Denise**

Vice-Présidente de la région Grand Est, membre de la délégation Montagne, ruralité, patrimoine local

**PAOLINI****Julien**

Conseiller exécutif de la collectivité territoriale de Corse

**MATHIEU****Sylvain**

Conseiller régional de la région Bourgogne-Franche-Comté

**GAYMARD****Hervé**

Président du Conseil départemental de la Savoie

**CHABERT****Gilles**

Conseiller régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseiller auprès du Président délégué à la montagne et aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

**TEQUI****Christine**

Présidente du Conseil départemental de l'Ariège

**EYRAUD****Chantal**

Vice-Présidente de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge du Plan Montagne et des Affaires Européennes
Maire d'Embrun

**BERNARD****Jean-Marie**

Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

**CAZAUBON****Jean-Louis**

Vice-Président de la région Occitanie et Vice-Président à la délégation Souveraineté Alimentaire, Viticulture et Montagne

**SIMONET****Valérie**

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

**SAINTE-MARIE****Andde**

Conseiller régional de la région Nouvelle Aquitaine

**SADDIER****Martial**

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE



LABORDE

Laure

Conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques



FROMENTIN

Thomas

Vice-Président d'Intercommunalités de France
Président de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes



NAUDY

Alain

Vice-Président du Conseil départemental d'Ariège en charge des infrastructures



BOCH

Jean-Luc

Président de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM)
Maire de La Plagne Tarentaise



ESPAGNAC

Frédérique

Secrétaire générale de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM)
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques



CASTAN

Michel

Président de la Fédération nationale des communes forestières de Nouvelle-Aquitaine
Maire du Rialet



ROSEREN

Xavier

Vice-Président de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM)
Député de la 6^e circonscription de la Haute-Savoie



PEILLEX

Jean-Marc

Membre de l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT)
Conseiller départemental de Haute-Savoie
Maire de Saint-Gervais en Mont-Blanc



MURGIA

Arnaud

Représentant de l'Association des Maires de France (AMF)
Maire de Briançon
Président de la Communauté de Commune du Briançonnais

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS DE MASSIF**12 membres**

Membres désignés au sein de la Commission permanente (titulaires et suppléants)



PANNEKOUCKE
Fabrice
Collège des élus
Président du Comité de massif des Alpes
Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes



ARCOUTEL
Jean-Pierre
Collège des élus
Membre du Comité de massif du Massif central
Président de la Coopération Agricole Occitanie



PELOUX
Nicole
Collège des élus
Membre du Comité de massif des Alpes
Représentante des Parcs naturels régionaux
4^e adjointe à la mairie de Sisteron



PRORIOL
Blandine
Autres collèges
Membre du Comité de massif du Massif central
Conseillère départementale de Haute-Loire
Conseillère municipale de Beauzac



ACQUAVIVA
Jean-Felix
Collège des élus
Président délégué du Comité de massif de Corse
Conseiller exécutif de la Collectivité territoriale de Corse



CARMONA
Judith
Collège des élus
Membre du Comité de massif des Pyrénées
Conseillère régionale de la Région Occitanie



LAZZARINI
Nelly
Autres collèges
Membre du Comité de massif de Corse
Agricultrice



LACLEIZE
Patrick
Autres collèges
Membre du Comité de massif des Pyrénées
Président de la Compagnie des guides des Pyrénées



ALPY
Philippe
Collège des élus
Membre du Comité de massif du Jura
Vice-Président du département du Doubs
Maire de Frasne



KALTENBACH
Nathalie
Collège des élus
Membre du Comité de massif des Vosges
Maire de Barr



VERMEILLETT
Sylvie
Autres collèges
Membre du Comité de massif du Jura
Sénatrice du Jura



PEDUZZI
Dominique
Autres collèges
Membre du Comité de massif des Vosges
Conseiller départemental des Vosges délégué à la Montagne

3

COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

19 membres



Membres désignés au sein de la Commission permanente (titulaires et suppléants)



BIC
Didier
Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Savoie



VAN DER ELST
Charles
Président de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM)



GUILLAUD
Isabelle
Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Savoie



MARTY
Anne
Présidente des Domaines Skiables de France (DSF)



VALENTIN
Christine
Présidente de la Chambre d'Agriculture de Lozère



CHAUVE
David
Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) Auvergne-Rhône-Alpes



JEZEQUEL
Michel
Président du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Bretagne



CHAPPET
Bastien
Membre du Conseil d'Administration des Jeunes Agriculteurs
Eleveur
Conseiller municipal de Saint-Eustache



BRECHE
Eric
Membre du Conseil supérieur des sports de montagne
Président du Syndicat national des moniteurs de ski français



PANEL
Philippe
Président de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole d'Auvergne-Rhône-Alpes

LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE



BAREAU

Anne-Marie

Présidente Centre national de la propriété forestière



LAURENT

Caroline

Représentante de l'Union des entreprises de proximité (U2P)



SIBILLE

Bastien

Secrétaire général du Conseil supérieur de la coopération



BECKER

Eric

Secrétaire général Force Ouvrière (FO) des remontées mécaniques et saisonniers



SERMIER

Jean-Marie

Président de la Fédération nationale des élus des entreprises publiques locales
Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté



VAN PETEGHEM

Gilles

Représentant de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
Ingénieur forestier



BLANCARD

Brice

Représentant du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
Responsable Marketing de l'Union Sport & Cycle



POURROY

Alexandra

Secrétaire générale de la Confédération générale du travail (CGT) des Hautes-Alpes



ALBERT

Thibaud

Représentant de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
Hôtelier

4

COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS ET D'ORGANISMES GESTIONNAIRES DE PARCS NATIONAUX ET DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX

7 membres

 Membres désignés au sein de la Commission permanente (titulaires et suppléants)



BOSSON

Jean-Baptiste

Membre du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)
Glaciologue et Directeur de l'association « marge sauvage »



ROUSTAN

Claude

Président fédération nationale de la pêche en France (FNPF)



HOIBIAN

Olivier

Président de France nature environnement (FNE)
Occitanie Méditerranée
Sociologue
Enseignant chercheur



CAUJOLLE

Jean-Pierre

Membre de l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs (FNC)
Président de la Fédération départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes



GAMEN

Philippe

Président délégué de la Fédération des parcs naturels régionaux (PNR)
Président du Pôle Métropolitain Grand Chambéry
Maire du Noyer



DE RANCOURT

Inès

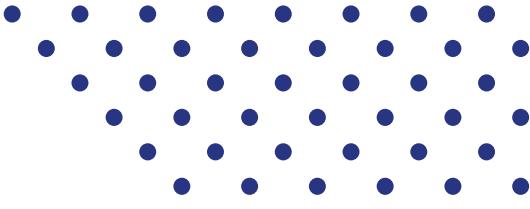
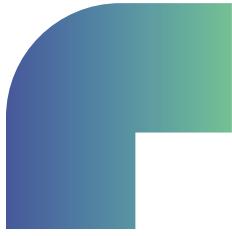
Vice-Présidente du Réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)



SCHULTZ

Ludovic

Directeur du Parc national des écrins



CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

DOSSIER DE PRESSE - DÉCEMBRE 2025

Contact : relations.presse@anct.gouv.fr